
ANNEXE

Dossier du CCNR 02/03-0330 VRAK.TV concernant une autopromotion pour l'émission *Godzilla*

I. Les plaintes

Le 22 novembre, le plaignant envoya la plainte suivant au CRTC qui l'achemina au CCNR selon la procédure établie :

Bonjour

Je vous écris pour me plaindre d'un abus de langage sur la chaîne VRAK.TV, aux heures de grandes écoutes de très jeunes enfants.

On peut voir dans la bande annonce de Godzilla les deux phrases suivantes :

- Enfoiré de monstre
- Bordel de merde

Je vous envoie la correspondance que j'ai eu avec le service de VRAK.TV. Je n'ai pas les heures, ni les jours exact de diffusion, car cette bande annonce passe à peu près à n'importe quel moment dans la journée

Une suite de correspondance entre le plaignant et VRAK.TV était jointe à la plainte. Selon cette correspondance, le plaignant a contacté VRAK.TV par courriel avant de déposer une plainte officielle, soit le 10 septembre 2002

Pourriez-vous enlever de la présentation de Godzilla les deux phrases suivantes :

- Enfoiré de monstre
- Bordel de merde

Parent de deux jeunes enfants sachant lire, je suis gêné chaque fois que je vois ça avec eux. Je ne pense pas que vous aidiez les jeunes en parlant mal et surtout vulgairement. Ce langage grossier n'a pas sa place dans une émission pour jeunes.

Merci.

Veillez recevoir l'expression de mes sentiments distingués.

Une représentante du service à l'auditoire de VRAK.TV a répondu au plaignant le 25 septembre

Bonjour,

Nous voulons premièrement vous remercier de votre intérêt envers notre chaîne. Des commentaires tels que le vôtre sont appréciés et nous permettent d'améliorer notre programmation.

Toutes nos séries sont systématiquement visionnées afin de s'assurer qu'elles respectent notre code d'éthique. Une erreur de jugement s'est-elle glissée lors de l'évaluation?

Nous allons donc transmettre vos commentaires à la direction des programmes qui est toujours très sensible aux commentaires des jeunes.

Encore une fois merci,

VRAK.TV, ton méchant canal !

Le plaignant a écrit une fois de plus à VRAK.TV le 4 novembre :

Monsieur, Madame,

Je ne sais pas s'ils sont sensibles, mais moi oui. Plus d'un mois après votre réponse, la bande annonce de Godzilla comporte toujours les termes "Enfoiré de monstre" et "Bordel de merde" (vu début novembre). La prochaine fois que je vois ces mots sur votre chaîne, soyez sûr que je ferai une plainte officielle à qui de droit.

Veillez recevoir mes salutations.

Le plaignant a reçu la réponse suivante de VRAK.TV :

Bonjour,

Votre plainte a bel et bien été transmise aux personnes concernées. C'est eux qui, à la fin, devaient décider si nous devons apporter des modifications sur ladite bande annonce. J'imagine qu'ils ont jugé que, selon nos barèmes d'éthique, nous ne devons pas faire ces modifications. Sans excuser un usage de la langue française qui puisse être jugé inacceptable par certains (et je suis tout à fait en accord avec vous sur l'impropriété de tels termes), il faut néanmoins les juger dans un contexte contemporain : écoutez Radio Canada, TQS, ou TVA, ou une chaîne Américaine et vous verrez que l'usage d'injures autrement plus 'graves' que celles que vous nous avez pointées est répandu. À SRC vous entendrez fréquemment des sacres : sur VRAK.TV, jamais.

Je tiens donc à vous remercier pour votre commentaire. Je le ferai parvenir, une fois de plus, aux personnes responsables, mais soyez assuré qu'une soit-disant 'plainte officielle à qui de droit' n'aurait aucune répercussion additionnelle, puisque nous acheminons déjà les plaintes de ce genre 'à qui de droit'.

Au plaisir,

VRAK.TV, ton méchant canal !

Lorsque le CCNR a reçu la plainte, le Conseil a écrit au plaignant lui expliquant qu'il faut une date et une heure précise de diffusion aux fins de conserver une bande-témoin de l'autopromotion en cause et de poursuivre la plainte. Le plaignant a répondu au CCNR le 25 novembre :

Le seul problème, c'est que ma plainte ne porte pas contre une émission (facilement retrouvable dans une programmation), mais contre une bande annonce (publicité) pour une émission, qui passe à peu près n'importe quand dans la journée.

Je pense d'ailleurs que les gens de VRAK.TV, ne devraient pas avoir de problème à la retrouver, vu qu'ils la ressortent chaque année. Je ne pense pas qu'ils jettent la bande, qu'ils ont eux mêmes fabriqué. Ils l'ont sûrement en archive. Mais comme le règlement dit que ... 28 jours ... sinon pas bon ... prouvez-le..., ils sont bien tranquilles.

C'est le problème de notre société. Ils l'ont, on le sait, tout le monde le sait, mais on ne peut rien faire. Et ça, ils le savent.

D'ailleurs, j'ai le même problème avec les principales chaînes de télé, car même si elles passent les films violents pour adulte à des heures raisonnables, les bandes annonces de ces films (très souvent explicites) passent en plein après-midi.

Pensez-vous sincèrement, qu'avec une plainte, je pourrais faire stopper les bandes annonces des films violents du soir sur Radio-Canada, sur TQS et sur TVA, aux heures de grandes écoutes (avant 18 heures). Imaginez la perte financière pour ses stations. Et là où il y a de l'argent... y a pas de place pour l'avis de monsieur tout le monde.

Merci pour les renseignements

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les plus sincères.

Suite à cette correspondance, le CCNR a constaté la difficulté qu'entraîne l'obligation de noter la date et l'heure d'une autopromotion et a reconnu qu'il n'y avait pas de dispute quant aux faits entourant la diffusion de la bande-annonce. Le CCNR a donc décidé de poursuivre la plainte.

II. La réponse du télédiffuseur

Suite à l'offre du CCNR de présenter une autre réponse au plaignant, la Vice-présidente, Service juridique, réglementaire et relations aux affiliés a écrit au plaignant le 20 décembre :

Nous avons pris connaissance de votre courriel au Conseil canadien des normes de la radiotélévision (« CCNR ») dans lequel vous faites part de vos préoccupations quant à deux séquences visuelles présentées dans la bande-annonce du dessin animé *Godzilla* diffusé sur les ondes de VRAK.TV.

Nous vous remercions de nous transmettre ces préoccupations. Nous souhaitons dans un premier temps vous assurer que l'équipe de VRAK.TV visionne toutes les émissions et bandes-annonces avant que celles-ci ne soient diffusées sur les ondes de VRAK.TV. L'esprit de cette bande-annonce vise à parodier la première version japonaise du film muet « Godzilla » et la traduction « à la française » des panneaux décrivant l'action et les dialogues contenus dans ce film. C'est dans ce contexte caricatural que de tels panneaux se retrouvent dans cette bande-annonce. Le vocable utilisé dans la bande-annonce est de toute évidence parodique en ce qu'il reprend des expressions clairement françaises très peu utilisées au Québec.

Nous considérons que cette bande-annonce respecte l'esprit du code de déontologie et des autres codes d'application volontaire auxquels VRAK.TV souscrit. Nous comprenons toutefois que les textes insérés dans la bande-annonce, pris hors-contexte, peuvent affecter la sensibilité de certains téléspectateurs. Les bandes-annonces sont périodiquement revues et ainsi toute modification qui pourrait être jugée nécessaire à la bande-annonce de Godzilla sera effectuée par l'équipe de VRAK.TV.

Les commentaires reçus de nos téléspectateurs nous permettent d'ajuster et d'améliorer continuellement nos contenus et ainsi de mieux répondre à notre mandat en tant que diffuseur. À cet effet, soyez assuré que nous prenons bonne note de l'appréciation que vous nous avez communiquée. Nous pouvons vous garantir que nous continuerons d'apporter une attention particulière au contenu de nos émissions et de leurs bandes-

III. Correspondance additionnelle

Le plaignant a répondu à VRAK.TV le 21 décembre:

Madame,

Comme vous le faites si bien remarquer, au sujet de la bande annonce de Godzilla, c'est du bon français de France. Je voudrais juste vous faire remarquer que je suis français, que mes enfants sont franco-québécois, parfaitement bilingues (français de France et français du Québec). Donc que ça ne dérange pas VOS valeurs, je veux bien. Mais ça dérange les miennes et celles de mes enfants. Paraît-il qu'il faut respecter les ethnies, les religions, les valeurs etc... Ça n'a pas l'air d'être dans vos préoccupations, lorsqu'il s'agit de français de France.

En tout cas soyez sûr, que votre lettre va se retrouver dans de nombreuses mains. Ça fait des années que je n'avais pas été insulté de la sorte. Merci pour ce manque de respect flagrant pour ma nationalité.

Si j'avais eu votre éducation, je me serais abaissé à vous sortir quelques jurons bien de chez moi, vu que c'est bon pour les enfants, ça devrait pas trop vous offenser. Mais je ne vous ferais pas ce plaisir. Même pas un petit sacre. Pas trop déçue, Madame.

Adieu, Madame!

Il a ajouté quelques pensées dans un courriel envoyé plus tard le même jour :

Excusez, j'ai oublié dans l'autre courriel un détail !!!

-I- Ma conjointe, québécoise pure laine, est elle aussi choquée par ce langage. Voyez-vous, certaines personnes cultivées, connaissant d'autres pays et d'autres coutumes, peuvent aussi être choquées, bien qu'étant québécoises et vivant au Québec.

-II- Dans la bande annonce de "Bob l'éponge", cette même conjointe, hier matin (19/02/2002), a été choquée par la réponse une question au sujet de Bob, qui était : "PARCE QUE C'EST UN CON".

Je sais, je sais, c'est de la parodie à la française de France, dans un langage pas utilisé au Québec et respectant vos codes de déontologie (qui en passant, je vous rappelle, vous demandes de respecter entre autre, les valeurs des autres ethnies) !!!

Vous feriez bien d'allumer ... la télé ... et votre échelle des valeurs et du respect.

Le 19 janvier 2003, le plaignant a écrit au CCNR :

Madame,

J'ai enfin réussi à noter une heure et une date pour la diffusion de la bande annonce mentionnée dans le dossier C02/03-330.

Elle est repassée le **samedi 18 janvier à 9h06** (pendant la série de publicité de 9h00 à 9h10)

Veillez agréer, Madame, mes salutations les plus sincères

VRAK.TV a envoyé une autre réponse au plaignant le 22 janvier :

Nous avons pris connaissance de vos commentaires du vendredi 20 décembre dernier en réponse à notre courriel du même jour et nous souhaitons vous faire part du fait que nous sommes désolés que nos propos vous aient offusqués, vous et votre conjointe.

Nous souhaitons également vous assurer que l'esprit de notre correspondance du 20 décembre dernier ne se voulait pas blessante à l'endroit de nos téléspectateurs, ceux-ci étant, toute nationalité confondue, également importants pour nous.

Ainsi, nous regrettons que le contenu de notre réponse vous ait choqué ou blessé. À nouveau, soyez assuré que la direction de VRAK.TV a pris bonne note de vos commentaires.